



Bourse Erasmus pour un séjour d'étude 2023-2024



Document non-contractuel (en date du 06/07/2023)

Sommaire

La bourse Erasmus pour un séjour d'étude	2
Eligibilité	2
Montant de la bourse	2
Contribution aux frais de séjour	2
Le forfait inclusion : Complément pour participants avec moins d'opportunités	3
Le forfait voyage écoresponsable : Complément moyen de transport écoresponsable	3
Etapas à suivre	4
Contacts	4
Guide pour le formulaire en ligne	5

La bourse Erasmus pour un séjour d'étude

L'Université Catholique de Lille est en charge des projets Erasmus des établissements suivants : Les Facultés de l'Université Catholique de Lille (FD, FMMS, FLSH, FGES, FT, ESPOL), ISL/IU2S, ESPAS-ESTICE, ISTC, IESEG, Junia.

A ce titre, l'Université reçoit une subvention Erasmus de la Commission européenne via l'Agence Erasmus France.

Elle a confié à la Commission Bourse Erasmus (C.B.E.) la définition des critères d'éligibilité des candidats et des montants des allocations. Ceci est un document de synthèse sur les bourses Erasmus Etudes.

Eligibilité

L'Agence Erasmus, qui gère les mobilités pour la France, ainsi que l'Université Catholique de Lille ont fixé les critères d'éligibilité ci-dessous :

Durée

Les étudiants peuvent partir en séjour d'étude dès la 2^{ème} année d'études pour une durée de 2 à 12 mois.

Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités maximum, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat).

Lieu

Les mobilités des étudiants peuvent se dérouler dans un établissement en Europe dans le cadre d'un accord Erasmus (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie).

Les mobilités au Royaume Uni sont également éligibles à la bourse Erasmus.

Montant de la bourse

Contribution aux frais de séjour

Vous serez partiellement allocataire de fonds européens Erasmus pour une partie de la durée de votre séjour dans l'université d'accueil :

- 3 mois seront financés pour les mobilités d'un semestre
- 8 mois seront financés pour les mobilités d'une année académique

Les montants mensuels sont fixés par les agences nationales et se trouveront à l'intérieur des fourchettes « minimum-maximum » suivantes :

Pays du programme avec un
coût de vie **élevé**

Danemark, Finlande, Islande,
Irlande, Liechtenstein,
Luxembourg, Norvège,
Royaume Uni, Suède



398 € par mois

Pays du programme avec un
coût de vie **moyen**

Allemagne, Autriche,
Belgique, Chypre, France,
Espagne, Grèce, Italie, Malte,
Pays-Bas, Portugal



342 € par mois

Pays du programme avec un
coût de vie **bas**

Bulgarie, Croatie, Estonie,
Hongrie, Lettonie, Lituanie,
Pologne, République Tchèque,
Roumanie, Serbie, Slovaquie,
Slovénie, Macédoine du Nord,
Turquie.



275 € par mois

Vous recevrez la bourse en 2 virements : le 1^{er} équivalent à 70% du montant et le 2^{ème} pour le solde à la fin de votre séjour d'étude, une fois que toutes les dernières étapes sont validées.

Le forfait inclusion : Complément pour participants avec moins d'opportunités

250€/mois sous réserve que vous remplissiez au moins l'un des critères suivants et fournissiez le justificatif correspondant. Vous recevrez 70% du montant lors du 1^{er} versement de votre bourse et le solde à la fin de votre séjour d'étude.

Critères pour les personnes	Justificatifs à fournir
1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte invalidité, etc.
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Justificatif de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur le justificatif de domicile, celui-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Justificatif de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.). Si le nom du participant ne figure pas sur le justificatif de domicile, celui-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale
5. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial
6. inscrit.e dans l'un des dispositifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ; ○ contrat de volontariat pour l'insertion ; ○ parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes ; ○ Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ; ○ Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée). 	Certificat d'inscription dans l'établissement d'origine <u>ou</u> photocopie du contrat de volontariat <u>ou</u> attestation d'intégration au dispositif concerné, etc.

Le forfait voyage écoresponsable : Complément moyen de transport écoresponsable

50€ par mobilité + 4 jours de voyage financés. Vous devez utiliser le train, le bus ou le covoiturage encadré par une plateforme de covoiturage officielle **à l'aller ET au retour** entre le pays d'origine et le pays de destination. Ce forfait sera versé à la fin de la mobilité sous réserve de justificatifs nominatifs et datés du début et de la fin de votre mobilité.

Etapas à suivre

AVANT le séjour d'étude

- ❑ Etape 1 : Compléter votre contrat d'étude (OLA/Learning agreement) avec votre faculté/école
- ❑ Etape 2 : [Faire la candidature en ligne](#) sur la plateforme Mobility Online et télécharger :
 - Votre RIB
 - Justificatif du forfait inclusion le cas échéantAvant le 1^{er} juillet pour les départs au 1^{er} semestre
Avant le 1^{er} novembre pour les départs au 2^{ème} semestre
- ❑ Etape 3 : Envoi du contrat de mobilité par l'UCL par email (document détaillant le montant de votre bourse Erasmus)
- ❑ Etape 4 : Retourner le contrat de mobilité signé à la main au stylo bille en version papier originale sous 10 jours auprès de votre faculté/école. Attention : les scans et photocopies ne sont pas acceptés.
- ❑ Etape 5 : Evaluer son niveau en langue via la plateforme EU Academy. Plus d'informations en page 5.

PENDANT

- Paiement des 70% de la bourse :
- mi-septembre pour les départs au 1^{er} semestre
 - mi-janvier pour les départs au 2^{ème} semestre
- Tout changement de durée/annulation/problème lors de votre séjour est à signaler dès que possible et pourrait engendrer un changement du montant de votre bourse.

Envoi de l'attestation de présence par l'UCL par email

Dans le mois SUIVANT votre retour

- ❑ Etape 6 : Faire signer votre attestation de présence par l'université d'accueil
- ❑ Etape 7 : Confirmer les dates exactes de votre mobilité et télécharger l'attestation de présence correspondante sur Mobility Online.
- ❑ Etape 8 : Télécharger sur Mobility Online le justificatif de transport [aller/retour](#) pour faire la demande de forfait écoresponsable si vous êtes concerné.e
- ❑ Etape 9 : Faire le rapport de fin de séjour en ligne envoyé par la plateforme Erasmus (lien à recevoir sur votre email – veiller à vérifier les spams).
- ❑ Etape 10 : Etude des éléments par l'UCL
→ Paiement du solde de la bourse à la fin du mois suivant*

/!\ Si toutes les étapes ci-dessus ne sont pas respectées dans les délais, votre demande sera rejetée et/ou un remboursement du montant de la bourse déjà perçu vous sera demandé.

*** Les étudiants qui auront respecté toutes les étapes seront également éligibles à un complément éventuel s'il reste un fond de subvention en fin d'exercice (cf. année académique N+1 de la mobilité).**

Contacts

Pour plus d'informations sur le programme Erasmus+, les bourses, les critères d'éligibilité, ou en cas de difficultés, vous pouvez consulter la page <https://www.univ-catholille.fr/etudier-a-etranger> et contacter le service Relations Internationales de votre établissement :

FLSH ► Giulia Valania / Suzanne Bray

FMMS ► Karine Zaborowski

ISL/IU2S ► Anne Gavory

IESEG ► Timofei Parfenov (Lille) / Maimouna Thiam (Paris)

ESPOL ► Clémence Carlier

Junia ► Caroline Merlier

ISTC ► Julie Bergues

ESTICE ► Lucie Vasseur

FGES ► Bénédicte Adamiak

FD ► Isabelle Minez